

Attribution d'une subvention à la SEM Citadelle

Rapporteur : M. le Président

AVIS			
Commission n°11		Bureau	
séance du 11/02/03	favorable	séance du 05/06/03	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2003 - Imputation : 6572.95	Montant : 30 000 €

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon participe au capital social de la Société d'Economie Mixte de la Citadelle de Besançon.

Dans ce cadre, la C.A.G.B. a un représentant au sein du Conseil d'Administration de la SEM.

Afin de conforter la position de la Citadelle en tant qu'équipement structurant de l'agglomération, il est proposé que la CAGB apporte un soutien aux actions d'animation et de communication contribuant à faire connaître la Citadelle vers l'extérieur. Ces actions contribuent aussi à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de l'agglomération autour de ce site emblématique. Il est proposé ainsi d'attribuer au titre de l'année 2003 une subvention d'un montant de 30 000 € TTC (15 000 euros pour le programme d'animation et 15 000 euros pour la communication).

La programmation culturelle et pédagogique 2003 repose au côté des animations, sur quatre temps forts : la 6^{ème} édition des Nuits de la Citadelle sous le thème des magiciens, la 3^{ème} édition des itinéraires théâtralisés sur les traces de Vauban, l'été au zoo (animation scientifique quotidienne), le cycle « contes et traditions populaires au Musée comtois », pour un montant de 132 200 euros.

La politique de communication 2003 est par ailleurs déployée autour de deux axes principaux :

1- Actions en direction des individuels prioritairement les familles (promotion du nouveau zoo, promotion du nouveau jardin zoologique, promotion des nuits de la Citadelle et des itinéraires nocturnes théâtralisés, travail avec les partenaires sur les marchés Alsace, Bourgogne, Rhône-Alpes, Ile de France, Allemagne, Suisse et Bénélux, site internet, communication spécifique auprès des relais d'opinion).

2- Actions en direction des professionnels et groupes (promotion de l'offre globale de la Citadelle, promotion du site web), pour un montant total de 165 000 euros.

Mme Joëlle SCHIRRER et MM. Bernard LAMBERT, Jean-Pierre MARTIN, Jacques MARIOT, Michel ROIGNOT, membres du Conseil d'Administration de la SEM Citadelle, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **décide d'attribuer une subvention à la SEM Citadelle d'un montant de 30 000 € au titre d'un soutien aux actions 2003 d'animation et de communication**
- **autorise M. Le Président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.**

Pour extrait conforme,

Le Président